

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 DECEMBRE 2024

oOo

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION
A L'ECOLE DES HAUTS-DE-SEINE (OCCE 92) POUR REDISTRIBUTION AUX
COOPERATIVES DES ECOLES DANS LE CADRE DE LA BOURSE AUX PROJETS
2024 / 2025

oOo

RAPPORT

Depuis 2003, la Ville a créé des "Bourses aux Projets" dans le but d'encourager et de promouvoir les projets pédagogiques des écoles.

Depuis le 1^{er} Janvier 2021, le Trésor Public exige que tous les bénéficiaires d'une subvention communale disposent d'un numéro SIRET. Or, les coopératives des écoles de la ville ne bénéficient pas d'un numéro SIRET. Mais, chaque coopérative d'école est affiliée à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole des Hauts-de-Seine (OCCE 92) qui dispose d'un tel numéro.

Il est donc proposé d'établir pour l'année scolaire 2024/2025, comme cela est déjà le cas depuis l'année scolaire 2020/2021, une convention avec l'OCCE 92, qui percevra la subvention communale et sera chargé de la ventiler entre les différentes coopératives des écoles conformément à l'article 3 de ladite convention.

Le montant total attribué pour 2024/2025 est de 15 000 € pour 18 projets sélectionnés autour de la culture, des sciences ou du développement durable.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter la convention avec l'OCCE 92 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 Décembre à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 06 Décembre 2024 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 40 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, M. REYNIER, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. FOYER, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme RAFIK, Mme HUARD, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme DESBOIS, M. HOBEIKA, M. COURDESSES, Mme GODEFROY, M. CHARRIEAU, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD, M. DOYEN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme BERTHIER	à M. AIT-OUARAZ	Mme ENAME	à M. COLIN
Mme EL MEZOUED	à Mme VERET	Mme LEMMET	à M. VOULDOUKIS
Mme LEON	à M. REYNIER	M. BENSABAT	à M. SENANT
M. PARISIS	à M. DOYEN	Mme REMY-LARGEAU	à M. MAUGER
Mme SALL	à M. HOBEIKA		

Mme RAFIK est désignée comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

49 voix POUR
voix CONTRE
voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE DES HAUTS-DE-SEINE (OCCE 92) POUR REDISTRIBUTION AUX COOPERATIVES DES ECOLES DANS LE CADRE DE LA BOURSE AUX PROJETS 2024/2025

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la volonté de la ville de soutenir et d'encourager les projets pédagogiques des écoles autour de la culture, des sciences et du développement durable, notamment financièrement ;

Sur proposition de la commission réunie le 15 novembre 2024,

CONSIDERANT qu'il convient de faire transiter les subventions par l'OCCE 92 qui les reversera aux coopératives des écoles ;

VU le projet de convention établi à cet effet,

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1er – Adopte le projet de convention entre la commune et l'OCCE 92 concernant le versement aux coopératives des écoles de la subvention communale dans le cadre de la bourse aux projets 2024/2025 et autorise Monsieur le Maire à la signer.

ARTICLE 2 - Ces participations sont réparties comme suit :

- OCCE 92 Coopérative de l'école élémentaire Adolphe Pajeaud : 500 € pour son projet "Le Soldat rose : quand la musique aide à lutter contre les stéréotypes" : projet artistique avec un musicien et une comédienne plasticienne inspiré du conte musical et destiné à lutter contre les stéréotypes filles / garçons avec une représentation en public dans un équipement communal ou territorial,

- OCCE 92 Coopérative de l'école maternelle Adolphe Pajeaud : 1 000 € pour son projet "Le chant choral au service du bien-être à l'école et des apprentissages": projet avec une musicienne et chanteuse reposant sur des interventions au sein des différentes classes sur des œuvres en langue française apprises au cours de l'année avant une représentation au sein de l'école à la fin de l'année,

- OCCE 92 Coopérative de l'école élémentaire Anatole France : 1 800 € pour son projet "L'école de la nature" : projet de développement durable visant à obtenir pour

l'école, le label "Eco-école" et qui reposera sur deux axes : jardinage alimentaire, ornemental et olfactif (entretien des espaces végétalisés de l'école) et sensibilisation à la fragilité de l'écosystème (intervention d'un apiculteur pour expliquer le rôle des abeilles, production de land arts en matériaux recyclés et de récupération, entretien d'un potager, gestion de l'eau),

- OCCE 92 Coopérative de l'école maternelle Anatole France : 1 100 € pour son projet " Appréhender son environnement à travers les 5 sens " : projet destiné à découvrir et maîtriser les cinq sens autour d'activités et de temps forts (marché de Massy, promenade sensorielle dans le bois de Verrières, spectacle musical, troc de plantes aromatiques...),

- OCCE 92 Coopérative de l'école maternelle André Chénier : 1 000 € pour son projet "Land Art ou comment produire des œuvres artistiques en dehors de la classe": projet artistique avec une plasticienne reposant sur six interventions dans chaque classe où les enfants réaliseront des compositions à partir de matériaux trouvés dans la nature lors de sorties et qui seront ensuite exposés dans le jardin de l'école à la fin de l'année,

- OCCE 92 Coopérative de l'école élémentaire André Chénier / Edmond Blanguernon : 500 € pour son projet "A la découverte de l'opéra" : partenariat avec l'orchestre national d'Ile de France pour rencontrer les musiciens de l'orchestre et assister à une répétition. Le projet prévoit également d'assister à une animation au studio Bastille et à un spectacle à l'opéra de Massy. Les enfants seront aussi acteurs de ce projet puisqu'ils seront accompagnés par une intervenante du conservatoire qui leur apprendra des chants classiques du répertoire de l'opéra et par une association qui travaillera avec eux sur des chorégraphies. Une restitution mêlant chants lyriques et chorégraphies aura ensuite lieu devant les parents,

- OCCE 92 Coopérative de l'école maternelle André Pasquier : 750 € pour son projet "Voyager au fil du temps : connaître son passé pour préparer son futur" : projet qui concerne l'ensemble de l'école maternelle où les élèves découvriront toutes les grandes périodes de l'Histoire (de la préhistoire au futur) à travers des ouvrages étudiés en classe mais aussi des visites ou des expositions en Ile-de-France. En plus de ces visites culturelles, les enfants pratiqueront la chorale avec un intervenant du conservatoire et réaliseront des œuvres en lien avec les différentes périodes étudiées. A la fin de l'année, les élèves se présenteront devant leurs parents pour chanter et exposer leurs œuvres,

- OCCE 92 Coopérative de l'école élémentaire Dunoyer de Ségonzac : 700 € pour son projet "Le théâtre vivant pour éduquer à l'art par la fréquentation d'œuvres vivantes et l'acquisition d'une culture artistique et patrimoniale" : projet consistant à assister à des représentations au théâtre L'Azimut / Patrick Devedjian. A l'issue de ces dernières, retour en classe avec les enfants sur ce que chacun a vu, compris, pensé ou ressenti. Chaque classe assistera à un spectacle et une production écrite ainsi qu'artistique découlant de ce spectacle sera réalisée,

- OCCE 92 Coopérative de l'école maternelle Dunoyer de Ségonzac : 500 € pour son projet "Le théâtre vivant pour éduquer à l'art par la fréquentation d'œuvres

vivantes et l'acquisition d'une culture artistique et patrimoniale : projet concernant l'ensemble de l'école maternelle. Dans le cadre de ce projet, les enfants assisteront à un spectacle de cirque au sein du théâtre L'Azimut / Patrick Devedjian. A l'issue du spectacle, les enfants reprendront en classe ce que la pièce a suscité comme émotions. A l'issue de ce travail, réalisation de créations artistiques par chaque classe sur les émotions suscitées par ce spectacle et qui seront exposées aux familles des enfants,

- OCCE 92 Coopérative de l'école maternelle Ferdinand Buisson : 800 € pour son projet "Bien manger pour une meilleure santé et une planète protégée": Projet impliquant toute la communauté éducative (école, parents, animatrice nature) mais aussi des futurs médecins pour que les enfants comprennent les grands enjeux liés à l'alimentation et se préparent à être des éco-citoyens. Les enfants vont apprendre à nommer les aliments, les catégoriser, savoir d'où ils viennent (visite d'une ferme pédagogique, d'une cueillette, d'un marché) tout en les sensibilisant aux enjeux environnementaux (circuits courts, produits de saison...). La prise de conscience de ces enjeux s'accompagnera des modules autour de règles de santé publique avec des médecins ou étudiants en médecine (apprendre à bien se laver les mains, hygiène bucco-dentaire..) destiné à conserver le niveau 2 de la labellisation E3D,

- OCCE 92 Coopérative de l'école maternelle Jean Moulin : 800 € pour son projet "Maternelle et cinéma et nature" : projet destiné à faire découvrir le cinéma aux enfants de l'école en lien avec le cinéma d'art et essai de la ville autour de la thématique de la nature. Tout au long du projet, les enfants assisteront à 11 courts métrages sur le thème de la nature et complèteront cette découverte par une intervention stop motion et des sorties en forêt land art ou à l'arboretum ainsi qu'une exposition à la maison des arts. Découverte des différents arts (peinture, sculpture, cinéma, musique, danse) par l'intermédiaire d'expositions et spectacles auxquels les enfants assisteront ainsi que des sorties en dehors de l'école,

- OCCE 92 Coopérative de l'école élémentaire Jules Ferry : 1 000 € pour son projet "Les petits chercheurs" : projet ayant pour objectif de créer un espace scientifique en dotant l'école de matériel pour expérimenter mais aussi de mettre en place une journée défi scientifique dans l'école et où les enfants tiendraient un stand dans l'école et le gymnase pour faire faire des expériences à leurs parents,

- OCCE 92 Coopérative de l'école élémentaire La Fontaine : 500 € pour son projet "Comme deux gouttes d'eau" : projet concernant l'ensemble de l'école et destiné à étudier l'eau sous toutes ses formes (solide, liquide, gazeux) et à prendre conscience de son importance en tant que ressource naturelle. Tout au long de l'année, les enfants réaliseront des expériences autour de l'eau, des œuvres artistiques sur ce thème et participeront à des ateliers avec les intervenants du club scientifique, l'intervenant sport et une plasticienne. L'ensemble des productions sera ensuite présenté aux familles au sein de l'école,

- OCCE 92 Coopérative de l'école maternelle La Fontaine : 500 € pour son projet "Découvrir le vivant : faire éclore et élever des poussins en classe" : projet concernant toute l'école visant à installer deux couveuses de poussins au sein de l'école pour faire découvrir aux enfants, les premières semaines de vie de poussins et les

sensibiliser ainsi au vivant et d'apprendre à le respecter. Les enseignants seront formés sur l'utilisation d'une couveuse par un intervenant qui rencontrera les élèves pour leur expliquer le monde des poules. Un spectacle pédagogique avec des animaux aura également lieu dans l'école et s'accompagnera d'ateliers culturels et pédagogiques à destination des enfants. Tous les temps forts de l'année seront ensuite restitués lors d'une exposition photo au sein de l'école,

- OCCE 92 Coopérative de l'école maternelle Les Rabats : 700 € pour son projet "Réalisation d'une fresque sur le thème du voyage dans les pays anglophones et de la nature" : projet pictural concernant l'ensemble de l'école et s'inscrivant dans le cadre du dispositif EMILE. Dans le cadre de ce projet, les enfants seront accompagnés par une artiste peintre pour réaliser une fresque sous la verrière de la cour de récréation. Chaque enfant devra imaginer son dessin et son association de couleurs puis peindra son espace sur la fresque. Cette dernière aura pour thème la nature et sera réalisée à partir des dessins réalisés par les enfants et leurs parents à la manière d'un artiste anglo-saxon étudié au cours de l'année. La fresque sera inaugurée en fin d'année avec les familles des enfants, l'équipe enseignante et la ville,

- OCCE 92 Coopérative de l'école élémentaire Noyer Doré : 1 000 € pour son projet "Réaliser et produire un journal d'école : un projet concret, gratifiant, pour travailler de nombreuses compétences " : réalisation d'un journal par l'ensemble des classes de l'école avec l'aide du service communication de la ville et diffusé à l'ensemble des familles du groupe scolaire. Dans le cadre de ce projet, les enfants se verront offrir un espace d'expression pour promouvoir la créativité et le travail en équipe. Tout au long de l'année, les élèves travailleront sur la production du journal en s'appuyant sur la lecture d'articles de presse puis ils réaliseront eux-mêmes leurs propres articles sur la vie de l'école. Ils seront également sensibilisés au fonctionnement d'un journal en visitant les coulisses du magazine municipal, une rencontre avec les journalistes de la ville et ils seront sensibilisés aux dangers des fake news. Le journal sera édité tout au long de l'année à raison de 2-3 numéros et destinés à l'ensemble des familles du groupe scolaire,

- OCCE 92 Coopérative de l'école maternelle Noyer Doré : 850 € pour son projet "Le langage à travers la nature, ses animaux, leurs paysages, leurs milieux de vie et leur environnement " : projet concernant l'ensemble des élèves de l'école et visant à développer leur vocabulaire sur cette thématique. Cet apprentissage se traduit par des actions tout au long de l'année et le recours à l'intervenante nature de la ville mais aussi à des prestataires extérieurs pour découvrir les animaux de la ferme (mise en place de couveuses pour observer le développement de poussins), le monde des insectes (sensibilisation au monde du vivant). Différents supports seront utilisés par les intervenants (kamishibaï, poésies et chants, découverte d'albums) pour susciter l'intérêt de chaque enfant et l'aider à s'approprier du vocabulaire autour de la nature et des animaux. Une exposition au sein de l'école retraçant l'ensemble des acquisitions aura lieu en fin d'année,

- OCCE 92 Coopérative de l'école maternelle Paul Bert : 1 000 € pour son projet "La forêt dans tous ses états" : projet concernant toutes les classes de l'école et destiné à faire prendre conscience aux enfants de la préservation du vivant. Tout au long de l'année, les enfants étudieront les animaux et le végétal afin d'être sensibilisés sur le respect de l'environnement et la protection de la vie animale. Les enfants seront mis en

lien avec des animaux tout au long de l'année avec la venue de la ferme à l'école mais aussi la possibilité de faire naître des poussins à l'école pour observer leur développement de l'œuf jusqu'à l'éclosion. Chaque classe lira des ouvrages en lien avec le thème des animaux et de la nature. La finalisation de cette action sera une sortie à l'Arboretum de Chatenay Malabry ou au Parc Heller pour observer les animaux dans leurs milieux naturels. Le but de ce projet est d'apporter une expérience réelle aux enfants en leur permettant de reconnaître les besoins des animaux, découvrir les animaux dans leur milieu, connaître les principales étapes de développement, devenir visiteur, observateur et acteur mais aussi d'enrichir leur vocabulaire,

ARTICLE 3 - Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2025, Article 6574.

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme
Maire

[Handwritten signature]